



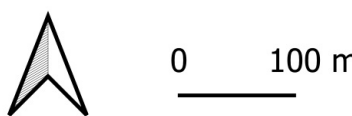
Règlement Local de Publicité
Intercommunal
Communauté de communes des
Pays de L'Aigle

3.1 Zonage

Rai



Vu pour approbation en conseil communautaire du 26 septembre 2024



Limites d'agglomération

- ZONES DE PUBLICITÉ**
- ZP0 : Espaces non bâtis en agglomération
 - ZP1 : Centres-bourgs commerçants et patrimoniaux
 - ZP2 : Entrées de villes - Axes urbains principaux
 - ZP3 : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural
 - ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération
 - ZP4b : Zones d'activités hors agglomération

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- Monument Historique
- Site inscrit
- Périmètre des abords des Monuments Historiques
- Site Natura 2000

CADASTRE

- Bâtiments en dur
- Bâtiments légers

RÉSEAU VIAIRE

- Voie ferrée
- Type autoroutier
- Liaison principale

